



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant la coopération antiterroriste au niveau européen
- Bruxelles, le décembre 2020 -**

Madame la Ministre,

Suite aux récents attentats en France et en Autriche, la Commission européenne souhaite encore plus peaufiner la coordination entre les États européens dans la lutte contre le terrorisme.

La nouvelle stratégie de la Commission initialement prévue pour 2021 vient d'être présentée et discutée lors du récent sommet européen. Faciliter les échanges entre États-membres, financement de la lutte contre le terrorisme, définition d'une approche globale à cette menace durable. Ces derniers ne sont que quelques objectifs du vaste plan présenté.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Que prévoit exactement le plan de renforcement de la coopération antiterroriste au niveau européen ?
- Quelles mesures pourront et seront être appliquées à court, moyen et long terme ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

La Commission Européenne a effectivement présenté le 9 décembre dernier son programme de lutte antiterroriste pour l'Union européenne. Par le biais de cette communication, elle entend stimuler la coopération entre la Commission, le Conseil, les États membres et les agences, en particulier Europol, afin de renforcer la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et d'améliorer la résilience de l'Union face aux menaces terroristes. Ce programme concerne l'ensemble de la Commission et ne se limite donc pas aux compétences relevant du domaine de l'Intérieur.

La Commission a regroupé les différentes initiatives, tant législatives qu'opérationnelles, en quatre piliers : anticiper, prévenir, protéger et réagir. La communication se termine par un cinquième chapitre sur le renforcement de la coopération internationale.

Je ne présenterai pas ici toutes les mesures incluses par la Commission dans le programme. Elles sont fort nombreuses et sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne. Permettez-moi de me limiter à la présentation d'un certain nombre d'initiatives marquantes :

- Dans le chapitre "anticiper", la Commission entend se concentrer davantage sur la recherche de technologies visant à améliorer la sécurité dans les espaces publics, mais aussi sur l'amélioration de la prévisibilité des risques.
- En matière de prévention, la principale priorité est d'éviter la diffusion d'idéologies extrémistes, et ce tant en ligne que dans la vie réelle. Pour ce qui est de l'aspect en ligne, nous avons franchi une étape importante fin 2020 en parvenant à un accord sur le règlement relatif au contenu terroriste en ligne, qui permettra aux États membres d'obliger les entreprises de médias numériques et les médias sociaux à retirer ce type de messages de leurs sites dans un délai d'une heure. Un chantier important pour 2021 est le Digital Services Act.

Par ailleurs, par l'intermédiaire du réseau RAN (Radicalisation Awareness Network), la Commission entend prendre les mesures nécessaires pour encourager les autorités locales à mettre en place des initiatives locales de prévention dans toute l'Union. La Belgique peut s'inscrire dans cette action.

- En termes de sécurité, la Commission se concentre sur deux priorités : d'une part, des espaces publics et des infrastructures essentielles plus sûrs et, d'autre part, des frontières extérieures plus solides afin que les États membres puissent encore mieux contrôler les personnes qui franchissent nos frontières extérieures. Ces dernières années, un grand nombre de règlements importants ont été adoptés pour continuer à renforcer les systèmes d'information en matière d'accès au territoire de l'Union. Ce programme appelé 'Smart Borders', et qui prévoit également une interopérabilité des différentes bases de données, doit être déployé d'ici fin 2023. La Commission fera également des propositions pour renforcer le cadre législatif de l'espace Schengen d'ici la mi 2023.

- En ce qui concerne la réponse, la Commission se concentre sur les mesures de coopération à la fois policière et judiciaire. Parallèlement à ce plan d'action, la Commission a publié le 9 décembre une proposition de règlement visant à renforcer le mandat d'Europol. Ce règlement est nécessaire pour qu'Europol puisse continuer à jouer son rôle de premier plan dans le traitement, l'analyse et la diffusion des données à caractère personnel relatives au terrorisme et à d'autres formes graves de criminalité. Les États membres sont également invités à continuer à partager toutes les informations utiles avec Europol.

Notre pays est un des États membres qui s'acquitte le mieux de cette obligation. Les autres propositions avancées par la Commission pour 2021 sont un code de coopération policière qui regrouperait et actualiserait les différentes bases de la coopération policière et une révision du règlement dit de "Prüm".

Plusieurs initiatives présentées par la Commission dans son programme sont déjà en cours de mise en œuvre, d'autres sont attendues. Elle a annoncé la désignation d'un Coordinateur spécifique de la Commission afin de coordonner les différents projets, y compris avec les États membres, et je m'attends à ce que cela nous apporte encore plus de clarté sur les différentes échéances envisagées.